

Journée d'échanges de pratiques LEADER

Compte-rendu des débats et ateliers du 29 juin 2017

Salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence)

Pourquoi cette journée ?

Le Réseau rural régional a réuni les 13 Groupes d'Action Locale (GAL) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une journée d'échanges de pratiques le 29 juin 2017, à Château-Arnoux-Saint-Auban, avec l'appui du GAL Durance Provence.

Objectifs

Cette journée s'organise à un moment clef du programme LEADER. La programmation va devenir effective. Les comités de programmation de sélection vont se tenir et les premiers dossiers sont instruits. Il reste trois années jusqu'en 2020, pour faire de LEADER, un programme connu, reconnu, efficace, qui atteigne les objectifs de chacune des Stratégies Locales de Développement.

Par ailleurs, certains GAL ont récemment changé de structure porteuse.

La situation se stabilise maintenant.

Dans ce contexte, les 2 objectifs de la journée ont été :

- **Devenir ambassadeur du programme LEADER et contribuer à sa mise en œuvre**
Echange de pratiques sur la tenue des comités de programmation et l'animation des appels à projet
- **S'emparer de l'évaluation comme une aide au pilotage de projet**
Appropriation du cadre commun d'évaluation, test des outils de collecte des données, bilan annuel des GAL

Pour qui ?

- animateurs et gestionnaires des 13 GAL de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Membres des comités de programmation

Présents :

Equipes techniques des GAL : (Excusé : Pays Grand Briançonnais)

- COLSON Nolwenn, Grand Verdon
- BELLEVILLE Marianne, Grand Verdon
- GOMBERT Michel, Grand Verdon
- ROUSSELLE Audrey, Pays gapençais
- DIVRY Charlie, Durance Provence
- PERIGOIS Flore, Durance Provence

- ANGLADA Camille, Pays SUD
- TRICAUD Paul, Pays SUD
- DE CHILLY Diane, Pays Sisteronais Buëch
- FOL Alexandra, Haute Provence Luberon
- TROUPENAT Sandra, Alpes et Préalpes d'Azur
- LEJAY Ulysse, Alpes et Préalpes d'Azur
- GIAI MINIETTI Guillaume, Pays dignois
- MOURET Julie, Ventoux
- BIEGANSKI Laurent, Pays d'Arles
- THERET Chloé, Pays d'Arles
- FURNION Claudine, Provence Verte Sainte-Baume
- MATHE Joris, Provence Verte Sainte-Baume
- PATOIS Stéphanie, Paillons
- FASILIBAS Sarah, Paillons

Membres de comités de programmation :

- BERTRAND Solange, Durance Provence / Collège privé - Association Sauvegarde des Parrines
- MARCQ LADA Liliane, Durance Provence / Collège privé - Association Point Rencontre
- BROCARD Olivier, Paillons / Collège privé - Responsable de formation
- GIACALONE Joseph, Paillons / Collège public - Conseiller municipal
- EYRAUD Jean-Claude, Pays gapençais / Collège privé - Président Udess 05

Région PACA :

- DJIAN Thomas, animateur du RRR
- CASO Christelle, animatrice du RRR
- CARLON Laura, coordinatrice LEADER, service FEADER
- POMPIDOU Isabelle, chargée de mission FEADER
- MARAVAL Myriam, chef de projet service SPNR
- NINON Sébastien, chargé de mission service SPNR



Mot d'accueil du GAL Durance Provence

L'équipe du GAL Durance Provence a fait une introduction sur les caractéristiques du territoire et les thématiques prioritaires portées par le GAL.

+ d'infos : cf. le support de présentation.

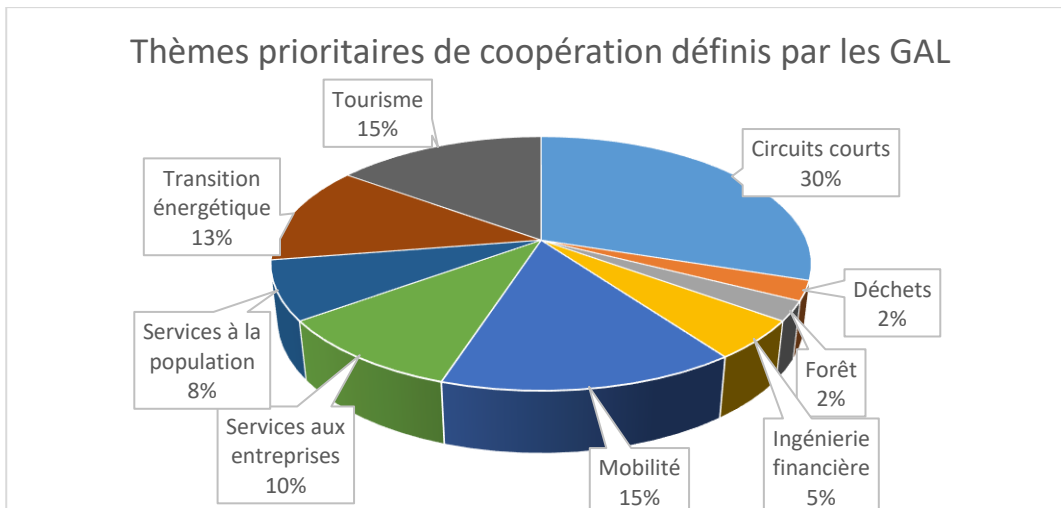
1. RESULTATS DU RECENSEMENT DES BESOINS DES GAL

L'analyse des questionnaires rendus par les GAL sur leurs attentes vis-à-vis du Réseau rural régional confirme leur souhait d'être appuyés sur

- la mise en réseau des acteurs ruraux au-delà des GAL ;
- l'échange de bonnes pratiques et le partage d'outils communs entre les 13 GAL ;
- les techniques d'animation ;
- l'animation des comités de programmation ;
- le cadre commun d'évaluation et l'élaboration du bilan annuel ;
- la mesure coopération du programme LEADER

Les GAL font également des propositions pour la suite des travaux thématiques du Réseau rural, en particulier dans le domaine de l'ingénierie financière (recensement des outils, des sources de financement, besoins de formation).

A noter, pour la coopération, les thèmes définis comme prioritaires par les GAL :



+ d'infos : note « Analyse des besoins des GAL »

2. ATELIERS DU MATIN : « Devenir ambassadeur du programme LEADER »

Deux ateliers :

- **Comités de programmation.** Comment en faire des espaces dynamiques d'échanges, de débat et de décision ? Comment impliquer les élus et les membres des collèges publics et privés ?
- **Animation des appels à projet.** Comment essayer LEADER sur le territoire et faire connaître les appels à projet, au-delà des circuits traditionnels ? Comment accompagner les porteurs de projet ?



Atelier n°1 : « Comités de programmation »

Atelier animé par Isabelle Pompidou et Thomas Djian.

Rapporteur de l'atelier : Stéphanie Patois (GAL Paillons)

Le Comité de Programmation est l'organe décisionnel du GAL. Composé d'acteurs publics et d'au moins 50% d'acteurs privés, il regroupe élus et partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques. En tant que responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement du GAL, de la sélection des opérations et du suivi et de l'évaluation des actions conduites sur son territoire, le comité de programmation a un rôle clef et moteur.

A l'aide de post-it, les participants à cet atelier ont été invités à échanger autour des 3 questions suivantes :

Qu'est-ce qui fonctionne bien dans votre comité de programmation ?

Réponses récurrentes des participants :

- les regards croisés et complémentaires des membres publics et privés sur les projets,
- l'expérience pluridisciplinaire, la compétence, l'engagement des membres,
- la constitution de groupes de travail thématiques au sein du COPROG,

- la dynamique liée aux échanges avec les porteurs de projet lors du COPROG,
- l'implication des membres (collèges public et/ou privé), leur compétence et leur présence aux COPROG (atteinte du quorum),
- la qualité de l'animation et des travaux préparatoires par l'équipe technique,
- la dynamique apportée par la temporalité et la régularité des séances du COPROG,
- le respect des délais et des temps annoncés,
- des formats de réunions adaptés pour ne pas démotiver les membres : pas trop de lourdeur administrative, dématérialisation, réunion pas trop longue (surtout si en soirée).

Synthèse et débat :

- *Le facteur humain et la technicité sont les piliers du bon fonctionnement d'un Comité de Programmation. L'entente et la complicité des membres du comité (public et privé), leur engagement, et leur mobilisation au-delà de la simple tenue des séances, sont essentiels.*
- *La cellule technique LEADER doit être accompagnée dans son travail d'animation et doit aider les membres du COPROG à s'approprier les spécificités et fondamentaux de LEADER.*

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans votre comité de programmation ?

Réponses récurrentes des participants :

- le manque de préparation des membres du Comité qui n'ont pas toujours pris connaissance des documents fournis avant la séance,
- le manque de confiance en soi dans la prise de parole en public de certains membres du COPROG, publics comme privés, et la présence de leaders au sein du groupe qui monopolisent la parole ou exercent une forte influence,
- le non-respect des délais et la faiblesse du président dans le (re)cadre des débats,
- la séparation des rôles parfois complexe entre le président et l'animateur,
- la prépondérance du collège public sur le collège privé,
- le manque d'ambassadeurs et d'animateurs politiques au sein des territoires,
- les difficultés à s'approprier les fondamentaux LEADER (innovation, réseau...),
- la focalisation des membres sur le montant des projets plus que sur leur opportunité,
- la lourdeur du formalisme et les nouvelles obligations afférentes à cette nouvelle génération de LEADER,
- la place de la Région (élu et technicien référents) vis-à-vis de la souveraineté du GAL.

Synthèse et débat :

- *Les ambitions portées par l'Union européenne conjuguées à la délégation de l'autorité de gestion à la Région et à l'instruction par les GAL semblent avoir profondément transformé l'approche de la mise en œuvre des stratégies et complexifié les travaux des GAL.*
- *Excès de formalisme, lourdeur administrative, allongement des délais, difficultés de compréhension des fondamentaux... ces retours signalent une certaine frustration qui*

engendre un manque d'investissement des membres des comités de programmation et un manque de soutien politique des collectivités.

- *Le rôle des présidents de COPROG et du Conseil régional pose parfois problème.*

Qu'est-ce que pour vous un comité de programmation idéal ?

Réponses récurrentes des participants :

- un comité où les membres auraient pris le temps de préparer leurs interventions,
- un comité où les membres, publics et privés, pourraient s'exprimer
- un comité où les membres seraient moins nombreux et le temps de réunion plus court
- un comité où les membres échangeraient sur le fond des projets,
- un comité qui prendrait soin de respecter la stratégie LEADER arrêtée,
- un comité « ouvert d'esprit » sur les actions innovantes a contrario d'une posture réfractaire,
- un comité où les avis du Conseil régional et du COTECH seraient transmis en amont de la séance et deviendraient source d'enrichissement des projets,
- un comité où les membres deviendraient ambassadeurs ou référents de projets.

Synthèse et débat :

- *LEADER nécessite une mobilisation équilibrée des membres publics et privés, pour une décision fondée sur la concertation et sur l'échange d'expertises.*
- *Réussir la mise en œuvre LEADER, c'est rester fidèle à sa philosophie, sans que les contraintes techniques et administratives ne prennent le pas.*

Atelier n°2 : « Animation des appels à projets »

Atelier animé par Christelle Caso et Myriam Maraval.

Rapporteur de l'atelier : Sandra Troupenat (GAL Alpes et Préalpes d'Azur)

Les GAL ont la responsabilité d'organiser la procédure de sélection des projets locaux au titre de LEADER. Les porteurs de projets répondent à des appels à candidature émis par les GAL à partir des fiches-actions qui structurent la stratégie de développement local. Cette procédure de sélection est une nouveauté de la programmation 2014-2020 et s'opère de deux manières :

- par voie d'appels à projets : une seule date d'ouverture et de clôture ;
- par voie d'appels à propositions : une date d'ouverture et plusieurs de clôture qui constituent plusieurs vagues.

L'atelier a pour objectif de recenser les bonnes pratiques et en faire émerger de nouvelles là où des difficultés se présentent.

A l'aide de post-it, les participants à cet atelier ont été invités à échanger autour des 3 questions suivantes :

Quelle procédure de sélection utilisez-vous et pourquoi ?

Les pratiques recensées :

- Tous les GAL n'ont pas la même définition de l'appel à projets et de l'appel à proposition. Pour certains d'entre eux, un appel à proposition est un appel à candidature sur une thématique large (par exemple une fiche-action) tandis que les appels à projets sont ciblés sur un projet en particulier.
- Certains GAL ont fait le choix d'ouvrir des appels à candidature sur toutes les fiches-actions en même temps (petits territoires ou nouveaux GAL), d'autres procèdent de manière échelonnée dans le temps ou au fil de l'eau.
- Beaucoup de GAL ont une approche évolutive : ils procèdent à une première publication puis ils réajustent par la suite en fonction du rythme de programmation et du succès des appels à candidature.
- L'appel à proposition est plus fluide, permet plus de flexibilité pour les porteurs de projets et favorise la présentation de projets aboutis. Ainsi, les porteurs de projet peuvent reporter leur projet à une autre session si ce dernier n'est pas suffisamment prêt. L'appel à proposition est utilisé sur les territoires où il existe un fort besoin d'émergence de projets.
- L'appel à projet est plus facile à gérer, intéressant à utiliser en fin de programmation ou pour des fiches action qui fonctionnent moins bien (temps libéré pour l'animation). Cette méthode est appropriée pour cibler des projets précis qui s'inscrivent dans la stratégie de développement du GAL.

Synthèse et débat :

- *Les pratiques diffèrent d'un GAL à l'autre, selon le contexte (nouveaux ou anciens GAL), le moment de la programmation (en début / en fin de programmation) ou l'objectif recherché (projets structurants, aide à l'émergence de projets).*
- *Des différences identifiées entre les deux méthodes de sélection mais des positions pas toujours consensuelles entre GAL.*
- *Il est important de bien séquencer pour intégrer les problématiques de gestion et de consacrer du temps aussi à la communication, à l'animation et à l'émergence de projets.*

Question 2 : Quels moyens utilisez-vous pour diffuser l'information sur les appels à candidature au niveau du territoire ?

Les pratiques recensées :

- Des supports de communication divers et variés : site internet, mails, réseaux sociaux, dépliants, presse locale, forum, conférence de presse, réunions, réseaux professionnels, mallette pédagogique, etc.
- Mais des stratégies différentes selon les GAL : certains multiplient les modes de communication, d'autres ne font pas de communication spécifique. Raisons invoquées : le GAL reçoit suffisamment de projets ou « l'enveloppe est surconsommée ».
- Plusieurs techniques de communication sont mises en avant : communication incitative pour susciter un grand nombre de projets, communication attractive pour rechercher des compétences et avoir des porteurs de projet solides, communication collaborative pour faire émerger des projets collectifs.

Synthèse et débat :

- *Une large gamme de supports de communication est utilisée : des plus traditionnels (site Internet, mails, dépliants) aux plus novateurs ou collaboratifs (mallette pédagogique, têtes de réseaux)*
- *Des besoins différents entre les GAL : plus orientés et spécialisés pour les territoires où le programme LEADER est plus ancien, plus larges sur les territoires où LEADER est moins connu.*
- *Au regard des programmes d'actions spécifiques des GAL, une communication ciblée semble préférable. Les techniques de communication utilisées sont à adapter en fonction de l'objectif recherché.*

Question 3 : Quelles méthodes utilisez-vous pour accompagner les porteurs de projets ?

Les pratiques recensées :

- Les méthodes le plus souvent utilisées : échanges par mail, rendez-vous individuel ou en binôme avec un partenaire. Dans l'idéal : organiser des ateliers collectifs « pour que les projets et les porteurs se nourrissent les uns les autres » ou des rencontres thématiques mais cela nécessite du temps et l'accord des porteurs de projet !
- Des solutions collectives ou de réseau plus adaptées à certaines problématiques : susciter des projets sur les appels à candidatures qui fonctionnent moins bien, pour favoriser l'émergence de projets issus du privé.
- Accompagnement spécifique des petits porteurs : les informer des lourdeurs administratives sans les décourager. Le parrainage peut être une solution intéressante.

Synthèse et débat :

- *La thématique de l'émergence de projet est importante mais différente selon les GAL : accompagnement plus large et sur la durée pour les nouveaux GAL, plus ciblé pour les anciens GAL*

- *Des méthodes d'accompagnement différenciées : individuelles ou collectives. Le rendez-vous individuel est privilégié mais d'autres solutions plus collectives méritent d'être expérimentées.*
- *Des conditions à réunir pour un accompagnement réussi : savoir mobiliser les ressources nécessaires pour accompagner le porteur de projet et disposer d'une bonne connaissance des outils et des acteurs de l'accompagnement (techniciens spécialisés) et du financement des projets (ingénierie financière).*

3. ACTUALITES DIVERSES

3.1. Présentation des projets de « Mobilisation Collective pour le Développement Rural » (MCDR) portés par le Réseau rural national

Les « MCDR » sont des projets collaboratifs à dimension nationale ou inter-régionale, pilotés par des structures « chefs de file » et associant plusieurs partenaires. Ils peuvent être des espaces-ressources pour les GAL.

16 projets MCDR ont été sélectionnés en juin 2015. Sujets : Installation agricole des nouvelles générations, agro-écologie, gouvernance alimentaire locale, lien urbain rural...

+ d'infos : [ici](#)

3.2. Campagne « Les Décodateurs de l'Europe »

Face aux idées reçues sur l'Europe, la représentation en France de la Commission européenne a lancé une campagne de sensibilisation.

+ d'infos : [ici](#)

3.3. Ouverture du site Internet du Réseau rural PACA : www.reseaururalpaca.fr

Le site Internet a vocation à être un espace ressource sur le développement rural en PACA, à faire connaître le Programme de Développement Rural (PDR) et les mesures du FEADER, et plus généralement à faire connaître tous les travaux du Réseau rural.

Le site comprend un espace « LEADER ».

Echanges et débat :

- *Feuille de route du RRR : regret de l'arrêt envisagé du groupe de travail « Ingénierie financière », qui était très utile aux territoires.*

4. S'APPROPRIER LE CADRE COMMUN D'ÉVALUATION

4.1. Pourquoi évaluer ?

- **Obligations réglementaires**

Obligations des Groupes d'Action Locale (GAL) : le règlement (UE) n° 1303/2013 [art. 34.3.g] stipule que chaque GAL doit évaluer sa Stratégie Locale de Développement.

- **Aide au pilotage des projets de développement local rural**
 - Faire des choix stratégiques, améliorer les pratiques
 - Clarifier les responsabilités des partenaires et vérifier la cohérence des choix faits
 - Vérifier le bon usage de l'argent public et son efficacité
- **Fonctions de l'évaluation**
 - Comprendre (que s'est-il passé ?) : logiques et utilité de l'intervention
 - Juger (a-t-on bien fait ?) : impacts et effets
 - Améliorer (comment faire mieux ?) : contenu et modalités de mise en œuvre

4.2. Les 3 temps de l'évaluation

1^{er} temps : Organiser la démarche (2015-2016)

2015 - 3 questions évaluatives retenues par le RRR et les 13 GAL :

Le Réseau rural PACA a lancé dès septembre 2015 un travail de co-construction d'un cadre commun d'évaluation de LEADER 2014-2020 pour les 13 GAL de la région. 3 questions évaluatives ont ainsi été retenues :

Question 1 : Dans quelle mesure les réalisations et résultats obtenus par la mise en œuvre des stratégies de chacun des GAL permettent d'atteindre les objectifs fixés à LEADER dans l'AMI et le cadre de performance (développement des activités économiques et des services) ?

Question 2 : En quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire ?

Question 3 : Le circuit de gestion permet-il de simplifier les procédures pour le bénéficiaire, de favoriser la programmation par les GAL et d'améliorer la qualité de mise en œuvre de LEADER ?

2016 – 5 ateliers participatifs, avec l'aide du bureau d'études MC2 Consultant

Entre mai et septembre 2016 ont été élaborés par les équipes techniques des GAL, les membres de comités de programmation et les services concernés du Conseil régional :

- les critères de jugement,
- les indicateurs ;

- les outils de collectes des données,
- une feuille de route collective pour faire vivre la démarche tout au long du programme.

Echanges avec les GAL :

• La moitié des techniciens présents déclarent ne pas avoir suivi les ateliers sur l'évaluation. Certains techniciens n'ont pas entendu parler de l'évaluation du fait de leur prise de poste récente.

2^e temps : Conduire l'évaluation (aujourd'hui et à venir)

Quelle appropriation par les GAL des outils de collecte ?

Plusieurs outils ont été mis en place pour mesurer les indicateurs (issus des critères établis pour répondre aux questions évaluatives) dans la perspective des futures évaluations.

Objet	Outils	Nature des informations
Projet	Tableau de bord « projets » + Feuille de calcul des emplois créés	Caractéristiques du projet tel que présenté par le porteur au moment de la demande d'aide, puis au moment du contrôle de service fait
	Questionnaire porteur au dépôt du dossier	Perception du porteur sur la procédure de demande d'aide
Procédures	Questionnaire porteur à la clôture du dossier	Perception du porteur sur la procédure de gestion tout au long de la mise en œuvre du projet et jusqu'à sa clôture après paiement de la subvention
	Tableau de suivi d'activité	Nature des actions d'animation et des outils de communication
Activités d'animation et de communication	Relevé du temps de travail (propre à chaque GAL)	Répartition du temps de travail de l'équipe du GAL par type de tâches
	Tableau de suivi des réunions du comité de programmation	Fréquence de ces comités, participation, projets examinés
Comités de programmation	Questionnaire membre du comité de programmation	Perception des membres du Comité de programmation sur la qualité de ses réunions

Echanges avec les GAL :

• Les GAL semblent s'être appropriés les outils de collecte, et leur utilisation ne semble pas soulever de difficultés particulières. Ce propos n'est cependant pas unanime et est à nuancer car les outils ont été peu utilisés (la programmation n'a pas encore commencé).

• Les modalités de complétude de ces outils fluctuent d'un GAL à l'autre (complétude au fil de l'eau ou tous les mois ou 2 mois par exemple).

• Pour les techniciens nouvellement recrutés (Pays dignois, pays gapençais, SUD...), les outils de collecte ne sont pas connus. Et pour les techniciens qui connaissent les outils, leur utilisation n'est pas toujours effective, sauf pour le questionnaire destiné aux membres des COPROG.

• **Questionnaire destiné aux membres des COPROG :** les GAL l'envoient en numérique et/ou le délivrent en version papier, avec l'objectif de s'assurer le plus de réponses possibles.

- **Relevé du temps de travail** : les GAL ont généralement mis en place leur propre outil. Exemples des GAL Provence Ste-Baume et Paillons. A noter que le relevé de temps de travail doit être obligatoirement rempli par les GAL pour les personnels dont le temps de travail n'est pas intégralement consacré à LEADER.
- **Emplois créés** : la note sur la comptabilisation des emplois créés ne semble pas claire pour tous les GAL => Un point devra être prochainement fait par le Réseau rural.
- **Quid de l'évaluation de l'innovation ?** Cette notion n'est pas aisée à évaluer, mais les GAL sont preneurs d'une réunion sur la définition commune de l'innovation.

3^e temps : Diffuser et valoriser l'évaluation (aujourd'hui et à venir)

Trimestriellement, annuellement, à mi-parcours et à la finalisation du programme, l'évaluation se fait en fonction des données à faire remonter.

Les GAL évaluent individuellement leur stratégie à mi-parcours (2019) et réalisent l'évaluation finale (2022). Le bilan annuel du GAL est un moment-clef pour effectuer l'évaluation de l'année écoulée.

Récapitulatif des obligations des GAL en termes d'évaluation :

Obligations des GAL		Nature de la contribution	Fréquence
Analyse des questions évaluatives Q1, Q2 et Q3 à partir du tableau de bord LEADER (tableau d'évaluation) et du cadre commun d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des objectifs de l'AMI - Réseaux d'acteurs - Efficacité des circuits de gestion 		Vient alimenter le bilan annuel du GAL + Evaluation à mi-parcours et finale	Annuellement, mi-parcours et fin du programme
Bilan de la mobilisation du comité de programmation à partir des extraits du tableau de bord et des résultats des questionnaires complétés par les membres des Comités de programmation		Vient alimenter le bilan annuel du GAL	Annuellement
Production d'un état d'avancement des fiches-actions et de l'enveloppe globale (en montants et nombre de projets)		Vient alimenter le bilan annuel du GAL	Trimestriellement
Remontée de l'indicateur du domaine prioritaire N°1 = domaine <u>6B</u> « Promouvoir le développement local dans les zones rurales » <ul style="list-style-type: none"> ➔ Collecter l'indicateur R24 : emplois créés pour tous les projets financés = Indicateur commun européen obligatoire (valeur cible de 270 ETP créés en PACA) => chaque GAL a sa valeur propre en fonction de son enveloppe) 		Vient alimenter le RAMO de l'AG	A faire remonter au plus tard à l'AG le 30 mars de chaque année sur la base des projets soldés de l'année N-1
En fonction du domaine de rattachement de la fiche-	Remontée de l'indicateur du domaine prioritaire n°2 = <ul style="list-style-type: none"> • <u>6A</u> « Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois » <ul style="list-style-type: none"> ➔ Collecter l'indicateur T 20 : Emplois créés dans les projets soutenus, et/ou 	Vient alimenter le RAMO de l'AG	A faire remonter au plus tard à l'AG le 30 mars de chaque année sur la base des

action concernée	<ul style="list-style-type: none"> • 6B « Promouvoir le développement local dans les zones rurales » <ul style="list-style-type: none"> ➔ Collecter l'indicateur O 15 : Population bénéficiant de meilleurs services / infrastructures, et/ou • 3A « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles » <ul style="list-style-type: none"> ➔ Collecter l'indicateur O4 : Nombre d'exploitations / de bénéficiaires soutenus 		<u>projets soldés</u> de l'année N-1
------------------	--	--	---

Perspectives de travail

Ateliers « Devenir ambassadeur du programme LEADER »

Refaire une séance d'ateliers à l'automne pour aboutir à des propositions concrètes

Evaluation

Transmettre le cadre commun d'évaluation mis à jour et simplifié.

Etablir des critères pour mesurer l'innovation des projets. Clarifier la notion des emplois créés.

Une fois la programmation lancée, organiser une session de travail sur l'utilisation des outils d'évaluation et sur la diffusion et valorisation de l'évaluation.

Prochaines rencontres du Réseau rural régional

Sujets à venir (automne) :

- Innovation
- Communication
- Coopération